



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-14

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 17 mai à Bulgneville (88)

Date de convocation	9 mai 2019
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	46 Titulaires 46 Suppléants 26 Présents 3 votes par procuration

Étaient présents :

M. Philippe CLAUDE	M. Patrick FLOQUET
M. Bernard PIERQUIN	M. Christian MAURER
M. Boris RAVIGNON	M. André LIEBAUX
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Bernard SALQUEBRE
M. Pascal GILLAUX (Pv de M. Dekens)	M. Gilbert BOGARD
M. JC JACQUEMART	M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
M. Philippe FOSSEPREZ	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Thérèse BERGER	Mme Danielle COMBE (Pv M. Merveille)
M. Yvon HUMBLLOT	Mme Dominique HUMBERT
M. Régis RAOUL	M. Simon LECLERC
M. JP CHABOUSSON	M. Alain FIDERSPIL
M. Jean PANCHER	M. Eric GILLARDIN
M. Michel COURTOISIER	Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

PAPI Meuse 2 : signature avenant mi parcours

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-14

Objet de la délibération :

PAPI Meuse 2 : signature avenant mi parcours

Préambule

L'avenant au PAPI Meuse avait été proposé à l'ordre du jour du Comité Syndical du 18/11/2018. Ce point avait été reporté, certains plans de financements restant à valider.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical avait adopté une motion concernant cet avenant à mi-parcours du PAPI 2 Meuse, exprimant notamment le souhait que : « l'avenant ne soit pas l'occasion d'une remise en cause des engagements pris dans le PAPI Meuse 2015-2020 ».

À ce jour, les discussions et les échanges avec les partenaires du programme ont permis de lever un certain nombre de freins et permettent à l'avenant d'être de nouveau proposé à la délibération du Comité Syndical. Il sera ensuite déposé en DREAL pour instruction, avant signature de la nouvelle convention cadre.

Rappels : le PAPI 2 Meuse

Le PAPI 2 Meuse a été labellisé par la Commission Mixte inondations (CMi) le 09 avril 2015. Comportant 44 actions pour un montant total de 63,1 M€, son périmètre couvre l'ensemble du bassin versant de la Meuse. Il intègre une volonté forte de mettre en œuvre des projets mixtes (hydrauliques et environnementaux) et des actions connexes à la gestion des inondations.

L'EPAMA-EPTB Meuse est le porteur et l'animateur de ce programme. Il est également le maître d'ouvrage de nombreuses actions d'animation ou d'acquisition de connaissances à l'échelle du bassin versant. À la demande des collectivités et dans le cadre d'une délégation, de compétence GEMAPI, L'EPAMA-EPTB Meuse est enfin maître d'ouvrage de travaux, afin d'avoir une action cohérente à l'échelle d'un sous-bassin versant.

L'État, ainsi que plusieurs collectivités (EPCI-FP et syndicats de rivières) du bassin sont également maîtres d'ouvrage pour des projets d'étude de faisabilité, de conception et/ou de travaux de protection couplé ou non à des opérations d'amélioration des milieux aquatiques.

Objet de l'avenant

En plus de faire un bilan à mi-parcours, cet avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions du programme d'actions défini initialement. Elles sont d'ordre techniques, financières et temporelles.

Cet avenant acte également une prorogation de deux ans du programme d'actions. Ce prolongement de la convention initiale se justifie par les retards accumulés sur certaines opérations et qui ne permettront pas de lancer les travaux avant le 31 décembre 2020, date limite de l'actuelle convention cadre. Il y est donc inscrit une prolongation du PAPI 2 Meuse jusqu'au 31 décembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après avis Favorable du Bureau Syndical du 26 avril 2018

Le comité syndical

- Valide l'avenant dit de mi-parcours du PAPI 2 Meuse et annexé à la présente
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boris Ravignon', with a stylized flourish at the end.

Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 30/05/2019 à 17:59:49
Référence : 15e0d8d67472b38f1b815ef029b42c87ff9c8c9f